

## Communiqué de presse relatif aux conditions de travail dans les secteurs essentiels

Face à la crise sanitaire causée par le virus du covid-19, les membres des Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises se sont entièrement mobilisés pour que cette crise épidémique n'accroisse aucunement la pression des personnels dans les secteurs d'activités essentielles que cela soit au niveau de la charge de travail ou de leur bien-être mental.

Rappelant la proposition du LSAP en 2018 afin de réduire le temps de travail à une durée maximale hebdomadaire de 38 heures, il nous est indispensable, en tant que société, de garantir à long terme des conditions de travail humaines, sociales, abordables et vivables.

Le projet de loi 7689 portant dérogation à l'article L. 211-12 du Code du Travail, dans sa formulation actuelle prévoyant les modalités quant aux heures supplémentaires de travail dans les secteurs d'activités essentielles- notamment la santé, les établissements hospitaliers, le secteur d'aides et de soins, les laboratoires d'analyses médicales ainsi que dans les structures d'hébergement pour mineurs - contrevient à de nombreux principes fondamentaux qui nous sont chers.

Nonobstant la véritable conscience que nous avons quant à la situation de crise sanitaire actuelle et quant aux exigences extraordinaires nécessaires pour y contrevenir, il est fondamental, sinon imminent que de telles nécessités ne contreviennent pas à la qualité de vie des personnes concernées et qu'elles leur imposent une charge de travail excessive et invivable, détériorant les capacités de tout le système de santé à long terme.

C'est dans une telle logique que nous souhaitons faire un rappel aux employeurs du secteur concerné sur:

- La nécessité d'un accord de la délégation personnelle ou du syndicat qui représente le secteur concerné, comme prévu dans la Directive européenne 2003/88.
- L'obligation de repos de minimum 1 jour par semaine.
- L'interdiction de l'application successive des heures supplémentaires, après l'achèvement d'une période d'un mois de travail.

Par cette occasion, les Jeunesses Socialistes revendiquent:

- l'exemption d'impôts sur le salaire des heures supplémentaires prestées, par les personnels des secteurs essentiels concernés par la crise sanitaire.
- l'introduction d'un critère supplémentaire, justifiant la demande des employeurs pour l'obtention des heures supplémentaires pour les personnels, qui prévoit le quotient entre personnels manquants affectés par le virus et le nombre total des salariés occupés

Ces modifications proposées visent à empêcher l'exploitation abusive du personnel travaillant dans les secteurs d'activités essentielles au détriment de leur santé physique et de leur bien-être mental et une appréciation de leur travail qui est indispensable afin de surmonter cette crise.

Luxembourg, le 27 octobre 2020

Bureau National de la Jeunesse Socialiste